

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES  
COMMUNE DE CASES DE PÈNE**

**ARRÊTÉ DU MAIRE N°2020.10  
PORTANT PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT DE PRISE DE POSSESSION  
D'UN BIEN PAR LA COMMUNE**

**Le Maire de la commune de Cases-de-Pène,**

VU les articles L1123-1 et 2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU l'article 713 du code civil ;

VU les recherches effectuées par la commune ;

VU l'acte de décès de Monsieur Jean Honoré Justin RAYNAL (dit « Jordy »), né à PLANEZES (66720) le 24 décembre 1869, en son vivant agriculteur, époux de Madame Anna Marie Thérèse GARAU, demeurant à CASES DE PENE (66600) ;

VU l'absence de successible ;

VU la délibération n°2020/10/01/057 constatant le transfert de plein droit d'une partie de bien non délimité au bénéfice de la commune ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

CONSTATE la prise de possession, par la commune de CASES DE PÈNE, du bien ci-après désigné appartenant précédemment à Monsieur Jean Honoré Justin RAYNAL, décédé le 25 février 1944, dont la succession est ouverte depuis cette date sans qu'aucun successible ne se soit présenté :

Sur la commune de CASES DE PENE (66600)

Une partie d'un bien non délimité à savoir :

le lot n°00A0008, d'une contenance de 2010 ca, de la parcelle cadastrée Section B, n° 440, située Coume d'En PUJOL, d'une contenance totale de 86515ca.

**ARTICLE 2 :**

Cet arrêté sera affiché dans les conditions prévues par l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cases de Pène, le 19 octobre 2020.

PREFECTURE  
PYRENEES-ORIENTALES

28 OCT. 2020

**COURRIER**



Le Maire  
Théophile MARTINEZ

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publicité. En cas de rejet du recours gracieux, le délai de recours contentieux est prorogé pour une durée de deux mois supplémentaires. Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours contentieux direct dans les deux mois à compter de sa publicité devant le Tribunal Administratif de Montpellier.